

LES DEUX AFFAIRES ONT ÉTÉ REPORTÉES AU 21 MARS

3 000 avocats pour défendre
M^{es} Boumerdassi et Sidhoum

Les affaires Sidhoum/Boumerdassi, les deux avocats accusés d'avoir remis des «objets illicites» à leurs clients emprisonnés, ont une nouvelle fois été renvoyées. La défense a exigé la présence du directeur de la prison de Serkadji. Les 3 000 avocats du barreau d'Alger ont décidé de se constituer au profit de leurs deux confrères.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - L'audience qui s'est tenue hier au tribunal de Bab-El-Oued s'est encore une fois déroulée dans des conditions exceptionnelles. En effet, des policiers en faction devant le portail étaient chargés de filtrer les entrées. Les avocats et les représentants de la presse étaient les seuls autorisés à pénétrer dans l'enceinte du tribunal. Cette mesure inhabituelle, qui a déjà été appliquée le mois dernier lors de la première audience, aurait été mise en

place pour éviter que les représentants de l'association des familles de disparus transforment ces deux affaires en «procès politiques». Reste que la solidarité avec M^{es} Boumerdassi et M^{es} Sidhoum était une nouvelle fois de mise puisque plusieurs dizaines d'avocats — une soixantaine — étaient présents au tribunal et se sont constitués au profit de leurs deux confrères. La corporation considère que les faits pour lesquelles les deux avocats sont poursuivis «sont

nuls et non avenues». Rappelons qu'ils sont tous deux accusés d'avoir introduit des objets illicites (des cartes de visite et un procès-verbal de première audition) à l'intérieur de la prison de Serkadji et d'avoir remis ces documents à leurs clients respectifs. Lors de la première audience, le collectif de la défense avait exigé la présence du directeur de l'établissement pénitentiaire.

Une demande qui n'a pas été suivie d'effet puisque ce dernier était absent hier au tribunal, le juge considérant que sa présence n'était pas nécessaire. Une situation qui a donné lieu à une vive réaction de la défense obligeant la présidente à lever l'audience durant plusieurs minutes.

«Nous exigeons que ce responsable soit convoqué. Ce procès ne peut se tenir sans lui. Il semblerait que la magistrature soit décidée à en finir au plus vite. Il n'est pas impossible qu'elle rende son verdict aujourd'hui», indiqueront des avocats approchés durant la pause.

À la reprise, la présente annonce finalement le renvoi des deux affaires au 21 mars. Mais le collectif de la défense campe sur ses positions et exige la présence du directeur de Serkadji. Il faut s'attendre à ce que ces deux affaires prennent une tout autre tournure puisque M^{es} Chorfi, en sa qualité de vice-bâtonnier, a décidé de constituer les 2700 avocats du barreau d'Alger.

T. H.

AFFAIRE D'ALGERIE TELECOM DE BOUIRA

Le dossier devant la chambre d'accusation

L'affaire de la vente illégale d'un bien immobilier au profit d'Algérie Télécom pour en construire un siège de la direction de wilaya, au centre-ville de Bouira, est toujours pendante au niveau de l'instruction. En effet, avant-hier, et jusqu'à une heure tardive de la soirée, sept prévenus qui étaient cités et qui s'étaient présentés, ont été mis en liberté provisoire par le juge d'instruction qui a préféré le traitement de cette affaire en citation directe. De son côté, le procureur de la République près le tribunal de Bouira a demandé la mise sous mandat de dépôt des sept prévenus. À la fin, le dossier fut remis à la chambre d'accusation qui devra statuer sur cette question ce mardi. Pour rappel, l'affaire concerne l'achat d'un bien immobilier par Algérie Télécom

pour une somme de 7 milliards auprès d'un particulier dont le site se trouve au centre-ville. Or, cette transaction s'est faite en dehors de la réglementation régissant les marchés publics. En outre, ce bien immobilier est l'objet d'une hypothèque de la part de la direction des Impôts, une donne que le notaire qui avait établi l'acte de vente devait nécessairement savoir. Au total, ce sont sept personnes qui sont citées dans cette affaire. Il s'agit de O. B., l'ex-P-dg d'Algérie Télécom, L. Y., directeur central chargé de la logistique, H. T., directeur de wilaya d'Algérie Télécom, B. Y., notaire ayant établi l'acte de vente, T. M., propriétaire de l'immobilier concerné, B. Y., fonctionnaire à Algérie Télécom et enfin T. A., un commerçant. Toutes ces personnes

concernées par cette affaire ont été examinées par le juge d'instruction. Leur sort dépendra de la chambre d'accusation qui devra statuer sur leur cas, à savoir les mettre sous mandat de dépôt

comme le préconise le procureur de la République près le tribunal de Bouira, ou les convoquer pour une citation directe comme voulue par le juge d'instruction.

Y. Y.

CRIME CRAPULEUX EN PLEIN

JOUR A DRAA-EL-GAID (BEJAIA)

Un homme sauvagement assassiné puis délesté de son portable et 3 000 DA

Le village d'Adjiwane relevant de la commune de Draa-El-Gaid située à l'est du chef-lieu de la wilaya de Béjaïa a été le théâtre, mardi, d'un abominable crime commis sur un jeune homme en plein jour. La victime qui avait, selon une source locale, reçu plusieurs coups de couteau, fut ensuite délesté de son portable et de 3 000 DA, a-t-on appris.

Après son forfait, l'assassin a pris la fuite. Une enquête a été diligentée par les services de la gendarmerie afin d'élucider les causes et retrouver l'auteur de ce crime crapuleux.

A. K.

Pour faire face à la sécheresse,
d'autres restrictions envisageables

Le ministère des Ressources en eau devra réévaluer prochainement les mesures préventives prises au mois de novembre dernier pour faire face à la sécheresse. C'est ce qu'a laissé entendre le ministre des Ressources en eau, Abdelmalek Sellal, hier, en marge de sa visite d'inspection et de travail effectuée dans la wilaya de Djelfa. Les mesures exactes qui devront être prises n'ont pas été développées par le premier responsable de ce département. Il en ressort que les précipitations attendues pour le mois de février ont été décevantes d'où la nécessité de la révision du plan de restriction appliquée depuis quatre mois. "Fin février, début mars, nous réviserons les mesures prises", a déclaré Abdelmalek Sellal. Au fait, les barrages ont enregistré un taux de remplissage de 40,41%. "Cela correspond au même taux de remplissage de l'année précédente sauf qu'en 2006, durant le mois de février, la recharge a été de 7%, pour le mois d'avril de

6% et mai 6%. Ainsi, fin février, le taux de remplissage a atteint les 50%", a-t-il expliqué. Avec la faible pluviométrie enregistrée durant ce mois, ce taux ne pourra être atteint. De surcroît, durant les mois d'octobre et de novembre derniers, par rapport à l'année précédente, l'Algérie a enregistré moins de précipitations. Ces dernières qui sont d'un apport considérable pour les barrages sont celles des mois d'octobre, novembre, février, avril et mai. Les restrictions, selon les déclarations du ministère des Ressources en eau, seront les plus pressenties par les wilayas de Sidi-Bel-Abbès et Ain-Temouchent. Pour les régions Centre et Est, les mesures qui seront appliquées seront de moindre impact. Dans la wilaya d'Alger, une station de dessalement d'eau devra être effective fin septembre 2007 avec une capacité de 200 000 m³ par jour. Pour la région de Chlef, une station de dessalement est en voie de réalisation à Ténés d'une capacité de 150 000 m³

De notre envoyée spéciale à Djelfa,
Meriem Ouyahia

par jour, répartie entre Chlef et Ténés. Pour ce qui est de l'Est, le barrage de Beni-Haroun devra assurer la desserte en eau potable de Mila, Constantine et Chelghoum Laid à partir d'avril 2007. Concernant Batna et Khenchela, elles seront desservies avant la fin du premier semestre 2007 du même barrage. Depuis le mois de novembre dernier, des mesures "souples" ont été prises, notamment pour le secteur de l'agriculture qui a vu son quota d'eau diminué. (réduction de 40%). Les ménages ont subi une baisse minime de l'alimentation. Des mesures seront prises pour aller le plus loin possible dans le cas où il ne pleut pas. Dans le cadre de l'alimentation de la situation de l'alimentation en eau potable de la ville de Djelfa, la wilaya a bénéficié d'une enveloppe financière de 2 000 000 000 de dinars pour la réalisation de ce projet. Sur une population de 210 000 habitants, 130 600 en bénéficieront. L'objectif étant d'améliorer la dotation journalière qui est passée de 50 litres par jour et par habitant à 180 litres. Un autre projet a été inscrit pour cette wilaya. Il consiste en la réhabilitation de deux réservoirs de capacité de 2 500 m³ chacun desservant la zone ouest de la ville et entrant dans le cadre de l'opération de Ouéd-Seddar. Son taux d'avancement est évalué de 95%. Le ministre a instruit les responsables de lancer un avis d'appel d'offres international pour la réhabilitation de la station d'épuration de Djelfa pour une gestion de cinq ans. Ce projet sera inscrit dans le cadre de la prochaine loi de finances complémentaire.

M. O.

TABLEAU DE BORD
DE L'ECONOMIE EN 2006
4,4 % de croissance et
78 milliards de dollars
de réserves de changes

La croissance économique a atteint 4,8% en 2006, selon le tableau de bord de l'économie nationale de l'année dernière, examiné hier en Conseil interministériel, présidé par le chef du gouvernement, Abdelaziz Belkhadem. Selon ce tableau de bord, l'agriculture a enregistré une croissance de +4,9%, le secteur industriel, public et privé, a crû de près de 3%, le BTPH de 10% et les services de 5%. Des secteurs qui ont tiré profit de la forte augmentation des dépenses publiques, notamment d'équipement, même si ce conseil interministériel n'a pas manqué de relever «l'urgence de mise en œuvre de la stratégie industrielle en cours d'élaboration». En fait, la croissance économique enregistrée depuis le début des années 2000 s'est poursuivie en 2006, selon ce tableau qui indique qu'elle a été de 4,7% en moyenne annuelle depuis le lancement du programme de soutien à la croissance économique (PSRE) en 2001. Certes, ce tableau de bord indique que l'année 2006 a vu un léger recul de la production du secteur des hydrocarbures, consécutif aux engagements de l'Algérie sur le marché pétrolier ainsi qu'au programme de maintenance des infrastructures de production. Ce conseil note cependant la bonne tenue des prix des hydrocarbures qui a influé positivement sur les équilibres financiers internes et externes. Ce faisant, le produit intérieur brut (PIB) s'est élevé, selon ce tableau de bord, à environ 8.340 milliards de dinars, soit un PIB par habitant de 3.443 dollars, contre environ 3.110 dollars en 2005. En outre, l'inflation continue à être maîtrisée et a été de 2,5% en pleine année 2006 selon ce tableau de bord qui relève que les réserves de changes ont atteint 78 milliards de dollars en 2006, soit 38 mois de couverture des importations de biens et services. Le Conseil note également que la dette extérieure a été ramenée à environ 4% du PIB contre 16% en 2005. Ce faisant, l'évolution favorable de la situation économique et sociale a permis, selon ce conseil interministériel, la poursuite, à un rythme plus rapide, des créations d'emplois et de réduction du chômage, dont le taux est évalué à 12,3% en octobre 2006, par référence à l'enquête réalisée par l'ONS sur l'emploi et le chômage. En fait, les paramètres économiques et financiers globaux se sont améliorés notablement selon cette instance qui relève l'excédent du compte courant d'environ 26% du PIB, un excédent de la balance des paiements de près de 17% du PIB, un excédent budgétaire qui représente près de 15% du PIB, compte non tenu du fonds de régulation des recettes. Il est également constaté, une hausse de la consommation finale au rythme de 3,2% et de l'investissement (accumulation brute de fonds fixes) au taux de 7,1%, par rapport à 2005. Ce qui traduit, en termes réels, l'évolution des ressources disponibles en 2006 selon ce tableau qui indique que le taux d'accumulation (ou rapport de l'accumulation brute au PIB) a été de près de 30% soit, un taux relativement stabilisé depuis 2001.

Chérif Bennaceur

SIDI-AICH

Plusieurs centaines
de lycéens investissent la rue

L'exclusion de deux élèves du lycée de Maâla prononcée il y a moins d'une semaine par la direction de l'établissement scolaire pour cause de comportement "vii", a-t-on soutenu, a plongé ces derniers jours l'institution éducative de Sidi-Aich, dans un profond malaise. Les élèves qui ont observé une grève générale mardi dernier en guise de solidarité avec leurs camarades sont encore revenus à la charge dans la matinée d'hier à travers une manifestation de rue pour exiger la réintégration des deux élèves, exclus arbitrairement, selon eux. En effet, plusieurs centaines de collégiens fréquentant les trois lycées de Sidi-Aich ont battu le pavé pour réclamer "le retour" de leurs camarades.

La manifestation lycéenne qui s'est ébranlée aux environs de 10 h à partir du lycée de Maâla situés sur les hauteurs de la ville de Sidi-Aich a totalement paralysé durant deux longues heures, la ville, hier, qui est également faut-il le signaler la journée du marché hebdomadaire dans la région.

Les lycéens qui ont arpenté les principales rues de la ville en scandant des slogans hostiles à la direction de l'établissement scolaire de Maâla notamment, se sont dispersés toutefois dans le calme.

A. Kersani

EAU MINERALE ET EAU DE SOURCE

Un mois avant de sévir

Après avoir rendu publique la liste des eaux minérales conforme au début du mois de janvier dernier, le ministère des Ressources en eau a indiqué qu'en concertation avec le ministère du Commerce, il a été décidé de leur octroyer un délai de trois mois avant de sévir. Ainsi, il ne reste qu'un mois avant d'appliquer la loi avec toute sa rigueur. "Nous avons laissé du temps aux opérateurs d'écouler les bouteilles déjà étiquetées. Il ne leur reste qu'un mois avant de sévir", a-t-il déclaré. Des mises en demeure sont envoyées aux producteurs contrevenants avant d'être poursuivis en justice. Il a été recensé 13 eaux minérales et 10 autres producteurs d'eau de table et/ou de source qui n'ont rien de thérapeutique, mais une simple eau potable naturelle. 11 autres exploitants ont bénéficié d'un rallonge de trois mois pour compléter leurs dossiers et achever les analyses bactériologiques et environnementales

M. O.